

Ville de FORGES-LES-EAUX

Délibération du conseil municipal

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Le 9 mars 2017 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par convocation en date du 3 mars 2017 s'est réuni au Théâtre Municipal de FORGES-LES-EAUX en séance publique, sous la présidence de M. LEJEUNE, Maire.

Etaient présents : M. LEJEUNE, L. LEMASSON, F. GODEBOUT, M. BONINO, J. DECOUDRE, C. LESUEUR, B. CAILLAUD, F. ASSELIN, C. MORDA, P. DEGUINE, O. LEVACHER, J. TROUDE, A. ROBERT, Ph. DUMONTIER, J. BOURDON, M.L. BLANPAIN, N. QUERREC, E. GOUBERT, Ph. HANIN T. MARTIN, L. GROGNET, D. VERNIER, N. DALLIER, P. DURY, P. TURBAN, R. SORTAMBOSC, P. DUPUIS, D. LEMASSON, A. MARC, M.F. SOYER

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Y. REY à B. CAILLAUD ; N. MATHON à A. ROBERT ; E. BOULOCHÉ à E. GOUBERT ; C. CORDONNIER à F. GODEBOUT

Excusé(e) : N. LEBOUVIER

Secrétaire de séance : Laurent GROGNET

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michel LEJEUNE propose de désigner Laurent GROGNET en qualité de secrétaire de séance,
Il n'y a pas d'observation.

PROCES VERBAL de la séance du 12 Janvier 2017

Michel LEJEUNE demande si tous les conseillers ont bien reçu le PV de la séance du 12 Janvier 2017 et s'il y a des observations.

Martine BONINO précise qu'elle a également donné des informations sur l'organisation du 20 ème anniversaire du jumelage

Il n'y a pas d'autre observation.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Michel LEJEUNE annonce avec tristesse le décès de **Françoise BOULARD** qu'il vient juste d'apprendre, il souhaite que le conseil municipal aie une pensée pour elle et également pour **Didier TOUCHARD** qui est décédé en Février.
Au nom du conseil municipal il adresse ses sincères condoléances aux familles.

Décisions du Maire

Monsieur le maire rend compte de la décision qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales:

- Décision n° 2017-01 : Commune de FORGES-LES-EAUX / Arrêté inter-préfectoral du 18/11/2013**
- Décision n° 2017-02 : Indemnisation de sinistre**
- Décision n° 2017-03 : Cession d'un véhicule**
- Décision n° 2017-04 : Contentieux ligne SNCF SERQUEUX - GISORS**

A propos de la décision concernant la cession d'un véhicule, **Pierre TURBAN** demande qui décide que le véhicule est hors d'usage.

Christine LESUEUR lui répond que l'état des véhicules est constaté par nos agents spécialisés en mécanique.

Patrick DURY précise que c'est cédé et non pas vendu à titre gratuit.

Alain ROBERT indique que dans ce cas la carte grise du véhicule doit être annulée.

Concernant la décision N° 2017-04, **Pierre TURBAN** demande si l'on s'oppose toujours au passage du fret.

Michel LEJEUNE lui répond que c'est un recours global sur un projet qui prévoit la fermeture du PN 60.

Pour la présentation et le vote des comptes administratifs, **Michel LEJEUNE**, maire, quitte la salle, la présidence de l'assemblée est assurée par **Janine TROUDE**, doyenne d'âge du conseil municipal.

2017-03

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE FORGES LES EAUX 2016

Frédéric GODEBOUT donne une lecture et des explications détaillées du Compte Administratif 2016 de la VILLE.

Lionel LEMASSON demande où sont les 5% de dotation supplémentaire accordés par l'ETAT suite à la fusion de 2 communes.

Frédéric GODEBOUT lui répond que cela se trouve avec l'ensemble des dotations.

Le compte de la VILLE de FORGES LES EAUX fait ressortir les chiffres suivants :

Fonctionnement :

	Dépenses	- 7 345 520, 92
2016		
	Recettes	7 509 497, 23
Excédent 2016		163 976, 31
Excédent reporté 2015		447 704, 95
Excédent final		611 681, 26

Investissement :

	Dépenses	- 1 131 262, 42
2016		
	Recettes	953 847, 59
Déficit 2016		- 177 414, 83
Déficit reporté 2015		- 212 926, 94
Déficit Final		- 390 341, 77
Excédent Fonctionnement		611 681, 26
Déficit Investissement		- 390 341, 77
Excédent		221 339, 49
RAR 31/12/2016 Dépenses		- 2 431 873, 00
RAR 31/12/2016 Recettes		2 223 394, 00
Excédent		12 860, 49

Pierre TURBAN évoque le rapport de la CRC et informe qu'il s'abstiendra.

Frédéric GODEBOUT vous verrez que dans les documents à venir nous avons mis à jour un certain nombre d'annexes tel que demandé par la CRC.

Il n'y a plus d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-04

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU - 2016

Frédéric GODEBOUT donne une lecture et des explications détaillées du Compte Administratif 2016 de l'EAU.

Le compte de l'EAU fait ressortir les chiffres suivants :

Fonctionnement :

	<i>Dépenses :</i>	- 322 475, 56
2016		
	<i>Recettes :</i>	301 134, 10
Déficit 2016		- 21 341, 46
Excédent reporté 2015		65 723, 63
Excédent Final		44 382, 17

Investissement :

	<i>Dépenses :</i>	- 88 455, 00
2016		
	<i>Recettes :</i>	78 446, 30
Déficit 2016		- 10 008, 70
Excédent reporté 2015		425 223, 45
Excédent Final		415 214, 75

Excédent Fonctionnement : 44 382, 17

Excédent Investissement : 415 214, 75

Excédent **459 596, 92**

RAR 31/12/2016 16 120, 00

443 476, 92

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-05

**COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT - 2016**

Frédéric GODEBOUT donne une lecture et des explications détaillées du Compte Administratif 2016 de l'ASSAINISSEMENT.

Le compte de l'ASSAINISSEMENT fait ressortir les chiffres suivants :

Fonctionnement :

	<i>Dépenses</i> :	- 556 638, 72
2016		
	<i>Recettes</i> :	597 598, 65
Excédent 2016		40 959, 93
Excédent reporté 2015		86 149, 24
Excédent Final		127 109, 17

Investissement :

	<i>Dépenses</i> :	- 79 635, 77
2016		
	<i>Recettes</i> :	236 632, 90
Excédent 2016		156 997, 13
Excédent reporté 2015		668 164, 30
Excédent Final		825 161, 43

Excédent Fonctionnement : 127 109, 17
Excédent Investissement : 825 161, 43

Excédent	952 270, 60
RAR 31/12/2016	23 190, 00
	929 080, 60

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-06

COMPTE ADMINISTRATIF DU CAMPING - 2016

Frédéric GODEBOUT donne une lecture et des explications détaillées du Compte Administratif 2016 du CAMPING.

Le compte du CAMPING fait ressortir les chiffres suivants :

Fonctionnement :

	<i>Dépenses</i>	- 5 836, 89
2016		
	<i>Recettes</i>	1 070, 86
	Déficit 2016	- 4 766, 03
	Excédent reporté 2015	10 017, 46
	Excédent Final	5 251, 43

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-07

COMPTE DE GESTION DE LA VILLE DE FORGES LES EAUX 2016

Frédéric GODEBOUT donne une lecture du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal de Forges-les-Eaux, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 de la Ville de FORGES LES EAUX :

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 :

Considérant la régularité des opérations ;

Déclare que le compte de gestion de la Ville, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-08

COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU 2016

Frédéric GODEBOUT donne une lecture du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal de Forges-les-Eaux, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 de l'eau :

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 :

Considérant la régularité des opérations ;

Déclare que le compte de gestion du Service de l'Eau, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-09

COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT 2016

Frédéric GODEBOUT donne une lecture du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal de Forges-les-Eaux, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 de l'Assainissement :

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 :

Considérant la régularité des opérations ;

Déclare que le compte de gestion du Service de l'Assainissement, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-10

COMPTE DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL 2016

Frédéric GODEBOUT donne une lecture du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal de Forges-les-Eaux, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 du camping :

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 :

Considérant la régularité des opérations ;

Déclare que le compte de gestion du Camping Municipal de la Ville, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-11

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA VILLE DE FORGES LES EAUX

Frédéric GODEBOUT donne une lecture du projet de délibération suivant :

Le Compte Administratif 2016 de la VILLE de Forges-les-Eaux fait ressortir un excédent de fonctionnement de 611 681, 26 €.

La section d'investissement fait ressortir un déficit de 390 341, 77 €.

En conséquence, nous vous proposons :

- d'affecter le déficit d'investissement de 390 341, 77 € au 001
- d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 12 860, 49 € au 002 (excédent ordinaire) et de 598 820, 77 € au 106-08 (affectation du résultat)

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-12

AFFECTATION DES RESULTATS DU SERVICE DE L'EAU

Frédéric GODEBOUT donne une lecture du projet de délibération suivant :

Le Compte Administratif 2016 de l'EAU de Forges-les-Eaux fait ressortir un excédent de fonctionnement de 44 382, 17 €.

La section d'investissement fait ressortir un excédent de 415 214, 75 €.

En conséquence, nous vous proposons :

- d'affecter l'excédent d'investissement de 415 214, 75 € au 001
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 44 382, 17 € au 002

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-13

AFFECTATION DES RESULTATS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Frédéric GODEBOUT donne une lecture du projet de délibération suivant :

Le Compte Administratif 2016 de l'Assainissement de Forges-les-Eaux fait ressortir un excédent de fonctionnement de 127 109, 17 €.

La section d'investissement fait ressortir un excédent de 825 161, 43 €.

En conséquence, nous vous proposons :

- d'affecter l'excédent d'investissement de 825 161, 43 € au 001
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 127 109, 17 € au 002

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-14

AFFECTATION DES RESULTATS DU CAMPING MUNICIPAL

Frédéric GODEBOUT donne une lecture du projet de délibération suivant :

Le Compte Administratif 2016 du camping Municipal de Forges-les-Eaux fait ressortir un excédent de fonctionnement de 5 251, 43 €.

En conséquence, nous vous proposons :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 5 251, 43 € au compte n°002 du budget de la Ville.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour et 4 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC)

2017-15

HARMONISATION DES EXONERATIONS FISCALES

Frédéric GODEBOUT donne une lecture du projet de délibération suivant :

Les communes de FORGES LES EAUX et de Le Fossé ayant fusionné le 1^{er} janvier 2016 il y a lieu de procéder à l'harmonisation des exonérations fiscales au niveau de la commune nouvelle.

Dans un premier temps, il convient de se prononcer sur les abattements à la base de Taxe d'Habitation afin que la Direction Régionale des Finances Publiques 76 puisse éditer l'état 1259 indispensable à l'élaboration de notre budget.

Pour information :

FORGES LES EAUX bénéficiait d'un Abattement à la base de TH de 15 %

LE FOSSÉ ne bénéficiait pas d'Abattement à la base de TH

Il vous est donc proposé de retenir un abattement de 14 % pour l'ensemble de la Commune Nouvelle de FORGES LES EAUX.

Frédéric GODEBOUT précise qu'avec cet abattement de 14% cela devait représenter une « opération blanche » pour la commune.

Michel LEJEUNE indique que cela permet de commencer la phase d'harmonisation de la fiscalité.

Pierre TURBAN regrette de ne pas avoir eu plus d'information avant cette discussion, donc il s'abstiendra.

Il n'y a pas d'autre observation.

Cette délibération est adoptée à 31 voix pour et 3 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, R. SORTAMBOSC)

2017-16

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Frédéric GODEBOUT donne lecture des orientations budgétaires pour 2017.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017 (ARTICLE L.2312-1 et D.2312- 3 DU CGCT)

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

a) - Les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) :

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Il affiche l'orientation et la prospective de la collectivité par rapport au contexte conjoncturel et introduit un engagement pluriannuel.

b) - Les obligations légales du D.O.B. :

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le D.O.B. constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire.

Son absence entraîne l'illégalité de la délibération adoptant le Budget Primitif.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois maximum précédant l'examen du Budget Primitif et il ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du Budget Primitif.

Par ailleurs, le rapport sur les orientations budgétaires doit être adressé au moins 5 jours avant la réunion, aux conseillers municipaux des communes de plus de 3 500 habitants. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération.

c) - Rappel des indicateurs réalisés sur l'exercice 2016

La commune de FORGES LES EAUX a dégagé un excédent final de fonctionnement disponible de 611 681.26 € et a réalisé des investissements pour 595 742.38 € hors remboursement du capital des emprunts.

L'épargne disponible dégagée pour l'exercice 2016 s'élève à 57 228.91 €.

Le taux d'endettement de la commune s'élève pour l'exercice 2016 à 53.66 % contre

60.93 % en 2015.

Endettement de la commune

Le Capital Restant Dû (CRD) évolue de la façon suivante : 2015 - 4 421 462, 25 €
2016 - 4 029 370, 15 €

1. OBJECTIFS FINANCIERS

Préambule :

La pression fiscale de notre responsabilité ne devrait pas être augmentée :

Le taux de progression des dépenses de fonctionnement à périmètre comparable devra être inférieur ou au plus égal au taux de progression des recettes réelles de fonctionnement.

La notion de périmètre comparable n'intègre pas :

- Charges financières (liées aux emprunts précédemment contractés)
- Charges Intercommunales (non liées à notre seule responsabilité)
- Charges exceptionnelles (caractère imprévisible)

Comme lors des exercices précédents les dépenses de fonctionnement seront soumises à un contrôle strict.

Annuité de la dette

Celle-ci évoluera de la manière suivante :

2016	Remboursement Capital =	400 541, 21
	Remboursement Intérêts =	153 911, 14
	TOTAL =	554 452, 35

2017	Remboursement Capital =	439 701, 80
	Remboursement Intérêts =	138 746, 16
	TOTAL =	578 447, 96

2 emprunts s'arrêtent en 2017 (Frigo Scandia + acquisition d'une tondeuse) pour 29 004, 39 €.

Un nouvel emprunt dont les remboursements débutent en 2017 pour 53 000 € par an correspond au 1 060 000 € souscrits pour les travaux du VVF (sur 20 ans sans intérêts).

Subventions aux associations

La commune continuera à soutenir les projets des associations sportives et culturelles en fonction de ses moyens et après présentation des comptes par les Présidents et/ou trésoriers des associations et des objectifs.

Produits bruts des jeux

Il y aura lieu d'être extrêmement prudent dans l'évaluation de ces produits, même si l'année 2016 fut meilleure que 2015, le premier mois de 2017 n'est pas bon, en baisse de 30 000 € par rapport à 2016 soit moins 14 % sur ce premier mois.

Principaux projets d'investissements 2017

- Reste à réaliser 2016 (2 431 873 €)
- Voirie
- Travaux AD'ap
- Rénovation éclairage public
- Poursuite des études Eau et Assainissement et début des travaux

PROSPECTIVE PLURIANNUELLE

- Poursuite et fin des travaux du VVF - 2^{ème} tranche (Espaces communs)
- Travaux AD'ap
- Rénovation éclairage public
- Voirie
- Travaux Eaux et Assainissement

Lionel LEMASSON demande si les travaux sont prévus sur LE FOSSE

Frédéric GODEBOUT lui précise que cela sera examiné lors de l'établissement du budget.

Régine SORTAMBOSC demande si des travaux seront prévus dans le cadre de l'Ad'AP.

Frédéric GODEBOUT répond que cela sera également vu lors de l'élaboration du budget.

Pierre TURBAN ne pourrait-on envisager de réaliser des travaux d'économie d'énergie à l'école primaire ?

Frédéric GODEBOUT et **Christine LESUEUR** pourquoi pas, on pourra y penser et étudier la question.

Pierre TURBAN en ce qui concerne l'attribution de subvention aux associations les bilans comptables de ces dernières sont-ils exigés ?

Frédéric GODEBOUT répond affirmativement, on surveille de près et si les éléments comptables ne sont pas fournis, les subventions ne sont pas versées.

Patrick DURY demande si l'emprunt contracté auprès de la CDC sera compensé par le loyer verse par VVF.

Frédéric GODEBOUT répond oui.

Patrick DURY dès cette année.

Frédéric GODEBOUT non il y a une franchise de 2 ans.

Alain ROBERT souhaite que des travaux d'assainissement soient engagés, il considère inutile de conserver des excédents.

Bernard CAILLAUD apporte plusieurs éléments de réponses :

Le 22 Mars prochain IC'EAU rendra la première partie de son étude concernant le DIAGNOSTIC EAU.

Les études doivent être terminées avant d'engager des travaux, de plus il y a des phasages à respecter.

Une étude de sécurisation des Bassins d'Alimentation des Captages est en cours.

Une étude de sécurisation de l'alimentation est également en cours avec le SIDESA et EGIS EAU.

900 K€ d'excédent en Assainissement, cela peut paraître beaucoup, mais lorsque l'on va passer en phase opérationnelle Travaux on s'apercevra que cette somme est très largement insuffisante.

Pour ce qui concerne l'Eau, la problématique est identique et il y a encore de nombreux branchements en plomb qui devront être changés.

En fonction de l'étude IC'EAU des travaux pourraient engagés dès cette année.

Lionel LEMASSON demande si l'on remboursera plus en 2017.

Michel LEJEUNE répond non à peu de choses près.

Pierre TURBAN il faudra penser à l'enfouissement des réseaux avenue des Sources.

Patrick DURY on parle de travaux en 2018, la route est en mauvais état, pourrait-elle rester ainsi encore 2 ans.

Frédéric GODEBOUT il y a effectivement un affaissement auprès de la pizzeria qui devra être traité plus rapidement.

Alain ROBERT considère qu'il y a de bonnes nouvelles puisque l'on va avoir une conclusion par des travaux.

Bernard CAILLAUD pour l'étude Diagnostic Assainissement on a changé d'interlocuteur au SIDESA ce qui nous a fait perdre un peu de temps.

Il n'y a pas d'autre observation.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

Cette délibération est adoptée à 31 voix pour et 3 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, R. SORTAMBOSC)

2017-17

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Michel LEJEUNE donne une lecture du projet de délibération suivant :

Afin de permettre l'intégration d' 1 agent déjà en poste dans nos services, je vous propose de créer :

1 poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017.

Nota : cette création n'aura pas d'influence sur la masse salariale.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-18

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE FORGES LES EAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'HLM LA GOURNAISIENNE

Michel LEJEUNE donne une lecture du projet de délibération suivant :

Frédéric GODEBOUT ayant démissionné de son mandat de membre du Conseil d'Administration de la Société d'HLM la Gournaisienne, il est nécessaire que nous procédions à son remplacement.

Aussi, je vous propose la candidature de **Joël DECOUDRE**.

Il n'y a pas d'observation.

Monsieur Joël DECOUDRE a été à l'unanimité.

2017-19

DEMANDE DE RETRAIT DU SIDESA

Michel LEJEUNE donne une lecture du projet de délibération suivant :

Vu les articles L.5211-19 et L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Michel LEJEUNE rappelle que par délibérations en date du 21 novembre 2016, l'assemblée générale du SIDESA a approuvé les demandes de retrait des collectivités suivantes :

- SMBV de la Vallée du Cailly ;
- SBV Val des Noyers ;
- SIAEP Nesle-Pierrecourt ;
- SBV Yères et Côte ;
- SIAEPA de Vieux Rouen sur Bresle ;
- SIAEPA des Sources de l'Yères ;
- SAEPA de la région de Saint Léger aux Bois ;
- Syndicat Mixte Caux Seine Urbanisme ;
- SAEPA Rieux-Monchaux.

En application de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération nous a été notifiée le 13/02/2017 (*date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception*).

Ainsi, Monsieur Michel LEJEUNE rappelle que le retrait d'une collectivité membre du SIDESA est subordonné non seulement à l'accord de l'assemblée générale du SIDESA, mais aussi à l'accord exprès de la majorité qualifiée des assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDESA.

Ces assemblées délibérantes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé **défavorable** aux demandes de retrait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à ... voix pour voix contre, abstentions :

- APPROUVE le retrait des collectivités suivantes du SIDESA :
 - SMBV de la Vallée du Cailly ;
 - SBV Val des Noyers ;
 - SIAEP Nesle-Pierrecourt ;
 - SBV Yères et Côte ;
 - SIAEPA de Vieux Rouen sur Bresle ;
 - SIAEPA des Sources de l'Yères ;
 - SAEPA de la région de Saint Léger aux Bois ;
 - Syndicat Mixte Caux Seine Urbanisme ;
 - SAEPA Rieux-Monchaux
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Etabli aux jours, mois et an susdits

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-20

ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ BÂTIE

Michel LEJEUNE donne une lecture du projet de délibération suivant :

Ainsi que nous l'avons évoqué lors de notre précédente séance du conseil municipal, la commune n'est pas propriétaire de la parcelle AL 191 d'une contenance de 1 000 m² attenante à l'abattoir.

Cette dernière appartient à la société ARCADIE CENTRE EST, qui, après négociation accepte de nous la céder pour un montant de 30 000 € hors frais.

Aussi, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

« Le Conseil Municipal de FORGES LES EAUX

Considérant l'intérêt d'acquérir la parcelle AL 191 d'une contenance de 1 000 m² propriété de la société ARCADIE CENTRE EST.

- Décide d'acquérir la dite parcelle moyennant la somme de 30 000 € net vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire ou Maire Adjoint à signer tout document et acte nécessaire à cet effet ».

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-21

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - AVIS

Michel LEJEUNE donne une lecture du projet de délibération suivant :

La loi NOTRe prévoit que la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal soit transférée aux intercommunalités sauf si 20 % des communes représentant au moins 25 % de la population s'y opposent.

Les communes doivent délibérer sur ce sujet avant le 23 mars 2017.

Aussi, je vous propose d'émettre un avis défavorable à ce transfert de compétence.

Régine SORTAMBOSC demande quelle est la motivation de cet avis.

Bernard CAILLAUD on a déjà commencé l'étude de notre PLU et cela nous ferait perdre du temps.

Lionel LEMASSON pour ce qui concerne LE FOSSE, la Carte Communale est en cours d'achèvement et le Tribunal Administratif doit désigner prochainement le commissaire enquêteur.

Régine SORTAMBOSC il faudra tout réintégrer dans le PLU.

Frédéric GODEBOUT considère qu'il faut garder la maîtrise de notre territoire.

Pierre TURBAN pense que cela aurait été intéressant.

Lionel LEMASSON précise de nouveau que sa Carte Communale est terminée, il n'y a plus qu'à mener l'enquête publique.

Pierre TURBAN la réflexion sur FORGES-LES-EAUX et LE FOSSE ne pourrait-elle être intégrée dans une future étude.

Lionel LEMASSON ne croit pas que FORGES-LES-EAUX et LE FOSSE puissent être pris en considération par la nouvelle intercommunalité quand on voit la manière de se sont déroulées les élections au poste de président et au postes de vice-présidents.

Il salue le geste de **Pierre TURBAN** qui s'est retiré lors de l'élection du président. Il considère que tout cela a été mal orchestré, il aurait été nécessaire d'avoir plus de réflexion pour l'organisation de la nouvelle ComCom.

Bernard CAILLAUD rappelle que nous n'avons pas pu obtenir de postes à la ComCom ; on ne veut pas de nous donc ils feront sans nous. Cela le peinerait que notre territoire et notre PLU soit gérés par des personnes qui ne sont pas attachés à notre commune.

Pierre TURBAN n'a pas de réponse.

Michel Lejeune rappelle que si nous ne sommes pas prononcés avant le 23 Mars prochain, notre réponse sera considérée comme positive. Les communes de GOURNAY et de FERRIERES ont déjà voté contre.

Il n'y a pas d'autre observation.

Cette délibération est adoptée à 31 voix pour et 3 abstentions (P. TURBAN, N. DALLIER, R. SORTAMBOSC)

2017-22

INDEMNITÉS DES ÉLUS - MODIFICATION DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Michel LEJEUNE donne une lecture du projet de délibération suivant :

L'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus est passé de l'indice 1015 à l'indice 1022.

Par mail reçu le 16 février dernier, Monsieur le trésorier municipal nous demande de modifier la délibération fixant les indemnités des élus en ne faisant plus référence à l'indice 1015 mais à l'indice terminal de la Fonction Publique.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir modifier la délibération n°2016-01B - « Fixation des taux d'indemnités des maires, maires adjoints, maires délégués et conseillers municipaux délégués » et notamment ses articles 1, 2, 3, 4 et 5 en remplaçant dans ces articles « de l'indice brut 1015 » par « de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ».

Le reste sans changement.

Pierre TURBAN indique qu'il votera pour cette délibération et demande à distribuer un document afin de pouvoir en parler. Il s'agit d'un tableau reprenant les montants des indemnités des élus. Il considère que le maximum des indemnités susceptible d'être versé est dépassé. Le maire ayant 55% de l'indice brut 1015 et les adjoints 22% de ce même indice.

Eric DUPERRON, DGS, avec l'accord de **Michel LEJEUNE** détaille réellement ce qui a été attribué par la délibération n° 2016-01B à savoir indemnité du maire 49%, indemnité des adjoints 21% et indemnité des conseillers municipaux délégués 6%, ainsi le montant maximum évoqué par **Pierre TURBAN** n'est pas dépassé, nous sommes parfaitement « dans les clous ».

Pierre TURBAN considère que les majorations posent problème, elles ont été transférées à la commune nouvelle et donc à LE FOSSE, selon lui les élus de LE FOSSE ne devraient pas bénéficier de ces majorations.

Michel LEJEUNE précise que pour lui il n'y a pas d'adjoints à 2 vitesses, de plus le contrôle de légalité et le trésorier n'ont rien dit.

Pierre TURBAN considère qu'il y a un problème et que c'est illégal.

Michel LEJEUNE précise de nouveau que si c'était le cas la sous-préfecture aurait rejeté la délibération.

Christine LESUEUR, pour sa part, pense que **Mr PEYRREFICHE** aurait fait de même.

Pierre TURBAN informe qu'il fera une démarche auprès de la sous-préfecture ou de la préfecture.

Il n'y pas d'autre observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-23

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SAEPA DU BRAY SUD

Bernard CAILLAUD donne une lecture du projet de délibération suivant :

Le syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Bray Sud assure l'alimentation en eau potable de 17 communes.

La commune de FORGES LES EAUX assure quant à elle l'alimentation en eau potable de ses habitants.

Depuis septembre 2016, une cellule d'animation Ressource en Eau est en place au sein du SAEPA du Bray Sud. Cette cellule d'animation a pour principale mission la coordination des démarches de Bassins d'Alimentation de captages sur les sites d'ELBEUF EN BRAY, prioritaire au titre de la Conférence Environnementale et de MESNIL-LIEUBRAY, prioritaire Agence de l'Eau Seine Normandie. L'animation BAC (Bassin d'Alimentation des Captages) est recrutée pour une mission de 28 mois soit jusqu'au 31 décembre 2018, conformément aux échéances du 10^{ème} programme de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le captage de Rouvray-Catillon fait également l'objet d'une démarche BAC à réaliser dans son intégralité, à savoir :

- Délimitation du BAC, étude de sa vulnérabilité et analyse des activités anthropiques,
- Diagnostic des pressions agricoles et non agricoles,
- Elaboration du programme d'actions,
- Animation du programme d'actions.

Actuellement, la commune de FORGES LES EAUX, n'a pas de cellule d'animation dédiée à la réalisation de cette mission. Ainsi et compte tenu de la localisation des Bassins d'Alimentation de Captages de ces deux collectivités, il apparaît pertinent de mener à bien l'ensemble de ces démarches BAC par une même cellule d'animation.

La convention objet de la présente délibération a donc pour objectif de fixer les conditions de mise à disposition de la cellule d'animation du SAEPA du Bray Sud auprès de la commune de FORGES LES EAUX.

A la lecture du rapport qui précède je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou Maire Adjoint à signer ladite convention.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-24

FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉLÈVES DOMICILIÉS HORS COMMUNE

SCOLARISÉS EN UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE ULIS - CONVENTION

Michel LEJEUNE donne une lecture du projet de délibération suivant :

Par délibération n°2016-78 nous avons fixé le montant de la participation aux frais de scolarité de élèves hors communes et scolarisés à FORGES LES EAUX à 1 800, 00 € par élève et par an.

Cependant certains élèves sont accueillis par obligation dans notre structure scolaire ULIS, aussi après contact pris avec les élus des communes d'origine de ces élèves a-t-il été convenu d'appliquer un tarif particulier.

Ce dernier s'élève à 900, 00 €. De plus une convention sera signée entre la commune d'origine et la commune d'accueil.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir fixer le tarif de participation à 900, 00 € par élève et par an et d'autoriser Monsieur le Maire ou Maire Adjoint à signer la convention de participation entre les communes.

Pierre TURBAN rappelle qu'il s'était abstenu lors du vote des 1800€.

Il n'y a pas d'autre observation.

Cette délibération est adoptée à 31 voix pour, 1 voix contre (N. DALLIER) et 2 abstentions (P. TURBAN, R. SORTAMBOSC)

2017-25

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT (TEPCV) - AVENANT N°1 - SIGNATURE

Michel LEJEUNE donne une lecture du projet de délibération suivant :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de BRAY nous a fait parvenir une information nous indiquant que le Ministère de l'Environnement a validé par une signature l'avenant à la convention TEPCV.

Notre commune est concernée puisque nous avons prévu l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique et de six vélos électriques.

Ces acquisitions sont financées à 80 % au titre des financements TEPCV.

Aussi afin de concrétiser ces opérations, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou Maire Adjoint à signer l'avenant n°1 - TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT.

Nathalie DALLIER demande où ira ce véhicule et ces vélos.

Christine LESUEUR répond que le véhicule ira aux ateliers des services techniques et que les vélos pourront aller à l'Office du Tourisme ou au Gîte du Chasse-Marée.

Alain ROBERT demande si l'on choisit le matériel.

Eric DUPERRON répond oui pour le véhicule.

Il n'y a pas d'autre observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Michel LEJEUNE indique qu'une réunion sur la « Participation Citoyenne » se tiendra le lundi 13 Mars prochain en présence de la commandante de gendarmerie **C. LESSERVOT**, il rappelle également le Tour de Normandie le 21 Mars prochain avec une arrivée d'étape à FORGES-LES-EAUX.

Delphine VERNIER trouve que cette réunion est un peu tôt.

Bernard CAILLAUD rappelle la date de la réunion avec IC'EAU fixée au 22 Mars à 14h00 en mairie et informe d'une réunion avec l'Office National des Forêts le 05 Avril à 9h00, le rendez-vous est fixé à la grange du bois de l'Epinay.

Alain ROBERT informe qu'il y a un arbre très dangereux dans l'allée des Marronniers, il considère qu'il est très urgent d'intervenir sur cet arbre.

Lionel LEMASSON informe qu'au 1^{er} Janvier 2017, il y a eu la création de 200 communes nouvelles, il est heureux de faire partie de ceux qui construisent l'avenir.

Pierre TURBAN est favorable à la fusion mais pas lorsque cela se fait en catimini.

Il n'y a plus d'information diverse.

La séance est levée à 21h00